

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 78 (1933)
Heft: 1

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :	ABONNEMENT	Pour l'Étranger :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—	Prix du N ^o fr. 1.50	1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 4.—		3 mois fr. 5.—

DIRECTION ET RÉDACTION :

Major R. MASSON, La Florelle, Chemin du Grey, Lausanne. Tél. 32.217.

ADMINISTRATION, ABONNEMENT, VENTE :

Avenue de la Gare 23, Lausanne. Compte de chèques post. II.5209

ANNONCES : Agence de Publicité Gust. Amacker, Palud 3, Lausanne.

L'aviation, arme unique.

La *Chronique suisse* de la dernière livraison (décembre), traitant de notre programme de rédaction en 1933, n'a pas manqué d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'important problème de *l'aviation, arme unique*, dont la discussion a été amorcée, dans cette revue, en octobre 1932, par notre distingué collaborateur, le général J. Rouquerol.

Avant de poursuivre l'étude de cet objet très actuel, il nous importe d'en définir le caractère général et de le situer sur son véritable plan. Cela nous permettra non seulement de préciser notre attitude en face d'un débat qui s'annonce riche en controverses, mais encore d'en circonscrire le développement, compte tenu des idées relevant du domaine de la guerre aéro-chimique, dont l'interdiction a été en principe décidée à Genève.

De toutes les armes dont l'importance tactique et technique a été confirmée par l'épreuve de la dernière guerre, l'aviation est sans conteste celle qui a subi l'évolution la plus rapide, dans le sens d'un perfectionnement toujours plus accentué. Bénéficiant des efforts conjugués d'ingénieurs et de techniciens civils et militaires, elle s'est successivement affranchie des principales servitudes, auxquelles la soumettait, initialement, un matériel qui ne répondait pas encore aux exigences de la stratégie aérienne. Ses possibilités limitées, dans le temps et dans l'espace, la confinaient dans des missions essentiellement tactiques. Quelque variées que fussent d'ailleurs ces missions, elles étaient intimement liées